



Sabine, l'asso vélo de Rouen

51 rue aux Juifs 76000 Rouen

<http://sabinerouenvelo.org/>

courriel : rouensabine@fubicy.org

Rouen, le 25 avril 2018

Madame Fabienne BUCCIO
Préfète de la région Normandie
Préfète de la Seine-Maritime
place de la Madeleine
76000 Rouen

objet : DUP du projet de ligne de bus T4 à Rouen

réf : notre courrier du 25 janvier 2018

Madame la Préfète

Par courrier du 25 janvier 2018 (copie ci-jointe), nous attirons votre attention sur le projet d'aménagement de la ligne de bus T4 à Rouen.

Notamment, nous vous interrogeons sur la légalité du projet compte tenu des modifications substantielles qui y ont été apportées depuis l'enquête publique et la DUP.

Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas reçu de réponse de votre part.

Nous réitérons nos questions :

- est-il conforme à la réglementation et à la jurisprudence de réaliser un projet substantiellement différent de celui qui a été soumis à l'enquête et déclaré d'utilité publique ? De tels amendements majeurs ne devraient-ils pas faire l'objet d'une nouvelle enquête publique et d'une nouvelle DUP ?
- les aides financières de l'État, prévues pour le projet dans sa version initiale, sont-elles maintenues malgré ces amendements importants qui conduisent notamment à une suppression des aménagements dédiés aux déplacements à vélo ?

Au-delà de ces interrogations, nous craignons également que la sécurité des déplacements à vélo ne soit pas assurée par la nouvelle configuration du projet.

En effet, l'aménagement sur le territoire de Rouen rive droite consistera en des couloirs bus-vélo-taxi étroits (environ 3 m à 3,50 m) sur des boulevards où la vitesse autorisée est de

50 km/h. La cohabitation entre bus et vélos, en particulier dans les sections en montée, sera très délicate. De plus, ce type d'aménagement nécessite un traitement particulier des carrefours à feux qui prenne en compte, pour les vélos, toutes les directions autorisées pour la circulation générale.

Nous souhaitons donc vous alerter sur ces points.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le conseil d'administration de SABINE
la co-responsable statutaire

Christelle Cubaud